

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 569

17 mars 2010

SOMMAIRE

Aceto Luxembourg S.à r.l.	27268	LuxCo 108 S.à r.l.	27266
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	27283	Milestone Finance Holding Company S.A.	27279
Agharti S.A.	27284	Novator Biogas II S.à r.l.	27279
AIO S.à r.l.	27301	Novy Windows	27300
Carbon G.	27309	Nutrilux S.à r.l.	27267
Cargolux Airlines International S.A.	27280	Oropan International S.à r.l.	27269
Cofima III S.A.	27284	ProLogis Poland XIX S.à r.l.	27278
Comptafisc S.A.	27269	ProLogis Poland XLVIII S.à r.l.	27293
Dictame II S.A.	27284	Roper Luxembourg Holdings	27293
Dufenergy S.A.	27278	Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	27300
Elathon International S.A.	27277	Salven Holding S.à r.l.	27270
Européenne de Participations Financières et Industrielles	27293	Ser-Tec Sàrl	27312
Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l.	27285	Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études	27279
Filo S.A.	27277	Sogecore International S.A.	27309
First Data International Luxembourg II S.à r.l.	27269	Sogecore International S.A.	27293
Fracasse	27285	Sonodico Participations S.A.	27267
Immobilière Lassner S.A.	27268	Taché Finance S.A.	27266
Investcredit SICAV	27278	Third German Property 64 Sàrl	27312
Jabz S.à r.l.	27267	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	27300
Jopico S.à r.l.	27266	VIP Datatec SA	27301
Jopico S.à r.l.	27268	Weather Investments II Sàrl	27285
Lucidum International S.A.	27292	Winvest International S.A. SICAR	27283
Luxba 2000 S.A.	27283		

Jopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.562.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

JOPICO S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010024402/15.

(100019218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Taché Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.066.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Taché Finance S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010024403/15.

(100019217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

LuxCo 108 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.589.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010, il a été décidé de procéder à la nomination des gérants suivants pour une durée illimitée:

- Monsieur Hee Seok Kim, né le 20 mai 1961 à Seoul, (République de Corée), demeurant professionnellement 103-2002 Hangang Daewoo Apartment, Ichondong, Yongsangu, Seoul (République de Corée);

- Monsieur Hyunk Suk Ha, né le 8 décembre 1972 à Busan (République de Corée), résidant professionnellement 103-702 Megatrium Apartment, Mun Rae Dong 3 Ga, Young Deung Po Gu, Seoul (République de Corée);

- Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), résidant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010024706/22.

(100019669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Jabz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 99.558.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour JABZ S.à r.l.

FIDCOSERV

Société à responsabilité limitée

54, Bd Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010024410/16.

(100019248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Sonodico Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 83.428.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SONODICO PARTICIPATIONS S.A.

FIDCOSERV

Société à responsabilité limitée

54, Bd Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010024411/16.

(100019247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Nutrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 102.707.670,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.844.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Philip Muelder

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010024654/20.

(100019664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Jopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.562.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

JOPICO S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010024404/15.

(100019215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Immobilière Lassner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.249.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 4 février 2010

La démission de Monsieur Christophe MOUTON demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 17 décembre 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 18 décembre 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Christophe MOUTON est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE LASSNER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010024657/18.

(100019574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Aceto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 98.727.

Décision de l'Associé unique en date du 20 Novembre 2009

En date du 20 Novembre 2009, la société de droit Chypriot, PLEXVEST LIMITED, associé unique de la société ACETO LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social à Esch-Sur-Alzette, a pris les résolutions suivantes:

1. Révocation de M. Leonard Stanley Schwartz résident à Honesdale, Pa, Etats-Unis d'Amérique de son mandat de gérant de la société.

2. Nomination de M. Vincent George Miata, né à Bronx, New-York, le 10/09/1953 résidant à 7, Castle View Court, Rye Brook, New-York 10573, Etats-Unis d'Amérique, au poste de gérant de la société. Monsieur Vincent George Miata est nommé à ce poste pour un durée indéterminée.

Esch-Sur-Alzette, le 20 Novembre 2009.

PLEXVEST LIMITED

Associé unique

Norbert MEISCH

Mandataire

Référence de publication: 2010024661/20.

(100019324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Comptafisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 81.172.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société COMPTAFISC S.A. du 15/12/2009

L'assemblée prend note de la démission de Madame Martine ULMER, demeurant à 2, Avenue de Lorraine F-57190 Florange, du mandat d'administrateur et décide de le remplacer par Madame Fernandez Fernandez Marina Lidia, née le 7/11/1963 à la Barrosa, Espagne, demeurant à 21, rue Haute B-1435 Corbais, pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 15/12/2009.

COMPTAFISC S.A.

Thierry BECKRICH

ADMINISTRATEUR-DELEGUE

Référence de publication: 2010024663/15.

(100019312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 54.169.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 3 décembre 2009, PayCan Holdings, Inc., une société de l'Etat du Delaware avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, a cédé seize (16) parts sociales de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l. de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune à FIRST DATA INTERNATIONAL LIMITED, une société des Bermudes avec siège social à 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Sébastien PAUCHOT

Gérant B

Référence de publication: 2010024667/16.

(100019277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Oropan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 138.312.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 29 janvier 2010 à 17 heures à Luxembourg

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur BEGGIATO Jonathan et PRIVATE TRUSTEES SA en date du 29 janvier 2010

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer les gérants suivants:

- Catherine DOGAT, née le 21.05.1974 à Thionville, demeurant professionnellement 92, Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

- Paolo PANICO, né le 01.12.1970 à Vercelli (I) demeurant professionnellement 92. Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

TRUST FORTE

Représenté par le Trustee PRIVATE TRUSTEES SA

Associé unique

Signature

Référence de publication: 2010024696/21.

(100019800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Salven Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.172.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Dorothee Schulz, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Salven Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the

last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-Up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2010.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1.000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le deux février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A, société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Dorothee Schulz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Salven Holding S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en

vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

27277

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schulz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025182/406.

(100021083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Elathon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.276.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 20 octobre 2009.

- La société EUROLUX AUDIT, société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro RCS Luxembourg B-34752, ayant son siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour ELATHON INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024746/14.

(100019268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Par la présente, je soussignée, Madame Ingrid Hoolants, vous informe que je me démetts de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Strassen, le 25 janvier 2010.

Ingrid Hoolants.

Référence de publication: 2010024809/10.

(100019663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

ProLogis Poland XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.435.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 14 décembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance VI Sàrl Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XV Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

ProLogis European Finance XV Sàrl	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 14 décembre 2009

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010024739/19.

(100019434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Investcredit SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.409.

Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 25 janvier 2010

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 25 janvier 2010 que Monsieur David Claus (demeurant 113-115 Bld St Michel, B-1040 Brussels, Belgique) a été élu en qualité d'administrateur de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour INVESTCREDIT SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010024741/16.

(100019394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 décembre 2009 que:

- Le mandat de la société, "L'ALLIANCE REVISION S.à r.l." en tant que réviseur de la société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale sui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010024748/16.

(100019709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Novator Biogas II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 novembre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Sigurgeir GUDLAUGSSON en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.

2. Est élu, en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée illimitée:

- Monsieur Orri Hauksson, né le 28 mars 1971 et résidant au Vatnsstigur 15, ap 101, 101 Reykjavik, Islande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010024747/18.

(100019713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Milestone Finance Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.813.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2009

- La démission des sociétés LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A.

S. COLLEAUX / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024744/18.

(100019295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 40.040.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2010:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au 48, rue Josse Impens, B-1030 Scharbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Johannes RIJNIERSE, directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010024682/17.

(100020057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur David Arendt, Executive Vice President - Chief Financial Officer, Cargolux Airlines International S.A., Luxembourg Airport, L - 2990 Luxembourg et Monsieur Roger Kolbet, Director Head of Accounting and Taxation, Cargolux Airlines International S.A., Luxembourg Airport, L -2990 Luxembourg, tous deux agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", en abrégé "CARGOLUX S.A.", inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 8 916, établie à L - 2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1970, publié au Mémorial C, numéro 104 du 18 juin 1970. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2367 du 4 décembre 2009 (la "Société" ou "Cargolux"),

en vertu des pouvoirs leur conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 11 décembre 2009.

L'extrait du procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été signé „ne varietur" par les personnes comparantes et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter leurs déclarations comme suit:

I) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.007.500) représenté par six millions trois cents (6.000.300) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II) Qu'aux termes de l'article 5.04 des statuts de la Société:

(1) le capital autorisé de la Société, non compris le capital social souscrit, est fixé à deux cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (200.000.000 USD) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions de classe B sans désignation de valeur nominale.

(2) Les actions de classe B auront un droit de vote et donneront droit à un dividende préférentiel consistant en un dividende payable en une ou plusieurs années fiscales à partir des profits distribuables dont le montant correspond au total à cinquante pourcent (50%) du prix d'émission de ces actions de classe B. Les actions de classe B seront émises (i) au cas où la Société pourrait s'attendre à être en défaut pour une année fiscale par rapport à tout ratio pertinent calculé sur la base des projections les plus fiables alors disponible ou (ii) dans tout autre cas qui pourrait être rendu nécessaire par les affaires sur décision du conseil d'administration. Les actions de classe B auront un rang senior en ce qui concerne le paiement d'un dividende préférentiel et la liquidation par rapport aux actions ordinaires alors émises. Les actions de classe B seront converties en actions ordinaires (i) automatiquement à la date à laquelle le dividende préférentiel aura été entièrement payé ou (ii) à tout moment sur choix du propriétaire.

(3) Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la résolution de créer ou, le cas échéant, de la décision de modifier le capital social autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de classe B aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions de classe B à émettre.

III) Que par décisions datées du 11 décembre 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation de capital jusqu'à concurrence de cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-),

pour le porter de son montant actuel de cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.007.500) représenté par six millions trois cents (6.000.300) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées à deux cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.007.500), par création de quatre millions (4.000.000) d'actions de classe B telles que définies à l'article 5.04 (2) des statuts de la Société repris ci-dessus, à libérer intégralement en numéraire,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions de classe B par des actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaires de la Société	Actions B souscrites	Versement USD
- Luxair S.A.	2.296.720	57.418.000
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg	577.416	14.435.400
- Société Nationale de Crédit et d'Investissement	564.322	14.108.050

- BIP Investment Partners	461.684	11.542.100
- Lux-Avantage SICAV	89.286	2.232.150
- Isolde Delvaux-Halbwidl	5.270	131.750
- Norbert Graas	3.535	88.375
- Christiane Worre-Lambert	1.767	44.175
TOTAL	4.000.000	100.000.000

tel que confirmé par un certificat établi le 18 décembre 2009 c après avoir été signé „ne varietur" par les personnes comparantes et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

4) La preuve de ces souscriptions et paiements d'un montant total de cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-), est fournie au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, sur le vu dudit certificat, de la copie des bulletins de souscription et du certificat bancaire établi par Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 5.01 et 5.04 (1) des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"5.01 Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.007.500) représenté par six millions trois cents (6.000.300) actions ordinaires et quatre millions (4.000.000) d'actions de classe B, chacune sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées."

"5.04 (1) Le capital autorisé de la Société, non compris le capital social souscrit, est fixé à cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.000.000 USD) représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions de classe B sans désignation de valeur nominale."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 69.417.000 (taux de change (median price) du 17 décembre 2009: USD 1,- = EUR 0,69417).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Mr David Arendt, Executive Vice President - Chief Financial Officer, Cargolux Airlines International S.A., Airport of Luxembourg, L -2990 Luxembourg and Mr Roger Kolbet, Director Head of Accounting and Taxation, Cargolux Airlines International S.A., Luxembourg Airport, L -2990 Luxembourg, both acting as attorney in fact of the Board of Directors of "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", in short form "CARGOLUX S.A.", a société anonyme under Luxembourg Law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 8 916, established in L - 2990 Sandweiler, Airport of Luxembourg and incorporated by deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg, on March 4, 1970, published in the Mémorial C, number 104 of June 18, 1970. The articles of incorporation of the said company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on November 30, 2009, published in the Mémorial C, number of December 4, 2009, number 2367 (the "Company" or "Cargolux").

by virtue of powers granted to them by resolutions of the Company's Board of Directors adopted at its meeting held on December 11, 2009.

The excerpt of the minutes of the Company's Board of Directors meeting, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting in said capacity, have required the undersigned notary to record their declarations as follows:

1) The subscribed capital of the Company is currently set at one hundred and fifty million seven thousand five hundred United States Dollars (USD 150,007,500) represented by six million three hundred (6,000,300) shares without designation of any nominal value, which are fully paid in.

2) Pursuant to the dispositions of Article 5.04 of the Company's articles of incorporation:

(1) The authorised share capital of the Company, excluding the registered capital, is fixed at two hundred million United States Dollars (USD 200,000,000) represented by eight million (8,000,000) class B shares without designation of any nominal value.

(2) Such class B shares shall have voting rights and entitle to a privileged dividend consisting of a dividend payable in one or more fiscal years out of distributable profits equal in the aggregate to fifty percent (50%) of the issue price of such class B shares. The class B shares will be issued in the event (i) the Company is expected to breach during that fiscal year any relevant ratio as calculated on the basis of the most reliable estimates then available or (ii) as otherwise required for the business as determined by the board of directors. The class B shares will rank senior as to privileged dividend payments and in a liquidation over the outstanding common shares. The class B shares shall be converted into common shares (i) automatically at such date at which the privileged dividend shall have been paid out in full or (ii) at any time at the option of the holder.

(3) During the period of five (5) years from the date of publication of the resolution to create or, if the case may be, to amend the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue class B shares to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the class B shares to be issued.

(4) Such authorisation may be renewed once or several times by decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association for a period which, each time, may not exceed five (5) years.

3) Pursuant to resolutions dated December 11, 2009, the Company's Board of Directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-),

in order to bring its current amount of one hundred and fifty million seven thousand five hundred United States Dollars (USD 150,007,500) represented by six million three hundred (6,000,300) shares without designation of any nominal value, which are fully paid in, to two hundred and fifty million seven thousand five hundred United States Dollars (USD 250,007,500), by the issue of four million (4,000,000) class B shares as defined in article 5.04 (2) of the Company's articles of incorporation as mentioned hereabove, to be fully paid up in cash,

and has resolved to accept the subscription of the class B shares by shareholders of the Company as follows:

Company's Shareholders	B Shares subscribed	Payment USD
- Luxair S.A.	2,296,720	57,418,000
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg	577,416	14,435,400
- Société Nationale de Crédit et d'Investissement	564,322	14,108,050
- BIP Investment Partners	461,684	11,542,100
- Lux-Avantage SICAV	89,286	2,232,150
- Isolde Delvaux-Halbwidl	5,270	131,750
- Norbert Graas	3,535	88,375
- Christiane Worre-Lambert	1,767	44,175
TOTAL	4,000,000	100,000,000

As it has been confirmed by a certificate issued on December 18, 2009, which after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

4) The justification of these subscriptions and payments of the aggregate amount of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-), has been produced to the undersigned notary, who acknowledges this, by the exhibition of the said certificate, copy of the declarations of subscription and a bank certificate issued by Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

5) As a consequence of such increase of the Company's share capital, the Articles 5.01 and 5.04 (1) of the Company's articles of incorporation are amended and shall now read as follows:

"5.01. The registered capital is set at two hundred and fifty million seven thousand five hundred United States Dollars (USD 250,007,500) represented by six million three hundred (6,000,300) common shares and four million (4,000,000) class B shares, without designation of any nominal value, which are fully paid in.

"5.04 (1) The authorised share capital of the Company, excluding the registered capital, is fixed at one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000) represented by four million (4,000,000) class B shares without designation of any nominal value, which are fully paid in."

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

Declaration - Costs

The undersigned notary declares, pursuant to the article 32-1 of the company's law, that the conditions regarding the increase of capital as included in the article 26 of the said law, have been fulfilled.

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 69,417,000 (exchange rate (median price) on December 17, 2009: USD 1.-= EUR 0.69417).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred euros (EUR 7,500).

After reading and interpretation to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed,

Signé: David Arendt, Roger Kolbet, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/ 55612. Reçu 75.- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010024995/184.

(100019705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

—
Transfert de siège social

Par résolutions en date du Conseil d'Administration de la Société tenu le 11 décembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé du transfert du siège social:

Les Administrateurs sont informés du report du déménagement du siège social actuel au futur siège social sis 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Les Administrateurs décident d'approuver le transfert de siège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Winvest International S.A. SICAR

Signature

Référence de publication: 2010024865/18.

(100019653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Luxba 2000 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.879.

—
La société FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l., n° R.C B 27.889, avec siège social à L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE, 13, rue Bolivar, représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Philippe MONET, dénonce par la présente le siège social de la société anonyme LUXBA 2000 S.A., avec siège à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, n° R.C. B 68.879 avec effet date de la présente.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2010.

FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l.

Philippe MONET

Le gérant

Référence de publication: 2010024879/14.

(100019595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—
Nomination d'un représentant permanent

En date du 12 novembre 2009, Furstenberg Investissement Sprl, administrateur A de la Société, a désigné Monsieur Erich BONNET, né le 14 septembre 1962 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant au 15, rue Mademoiselle, 78000 Versailles, France, en tant que représentant permanent au Conseil d'administration de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010025002/15.

(100020031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Agharti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 87.136.

L'adresse professionnelle de Gianfranco LANDE se lit désormais comme suit:

- Gianfranco LANDE, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Raffaella RASPI se lit désormais comme suit:

- Raffaella RASPI, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Andrea RASPI se lit désormais comme suit:

- Andrea RASPI, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010025004/15.

(100019692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.559.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 janvier 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- H.R.T. Révision SA., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010025007/22.

(100019535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Dictame II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 142.768.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2010

Il ressort de la réunion du conseil administration du 18 janvier 2010 que:

Il est décidé de nommer en tant que nouvel administrateur:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur démissionnaire en date du 18 janvier 2010.

Le mandat de Monsieur Guy HORNICK expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025011/17.

(100020022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.495.

Il résulte de l'acte de cession des parts sociales intervenu en date du 5 février 2010 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.	246 parts
Luc DEFLORENNE, photographe, demeurant à L-1650 Luxembourg, 47, avenue Guillaume.	1 part
Isabelle BOULANGER, éducatrice spécialisée, demeurant à L-5755 Frisange, 10, Am Schoumansbongert.	1 part
Total	248 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Gérant

Référence de publication: 2010025012/19.

(100019742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Fracasse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.531.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2010

Est nommé nouvel administrateur:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur et Président démissionnaire en date du 18 janvier 2010.

Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025013/16.

(100019504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.337.525,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

A. April Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M & C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-122550 ("April");

B. OS Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M & C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-122552 ("OS"); and

C. Cylo Investments Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Akara Bldg, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registry of Commerce of the British Virgin Islands under number 577252 ("Cylo").

(collectively, the "Shareholders");

each hereby represented by Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 22 and 29 December 2009.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the only shareholders of Weather Investments II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.440, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 24 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1048, dated 17 October 2005 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 11 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 514, dated 10 March 2006 (the "Articles of Incorporation").

III. The appearing parties, each represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of seventy three million six hundred eighty five thousand and one hundred twenty five euro (EUR 73,685,125) so as to raise it from its current amount of three hundred and one million six hundred and fifty-two thousand four hundred euro (EUR 301,652,400.-) to three hundred seventy five million three hundred thirty seven thousand five hundred twenty five euro (EUR 375,337,525).

2. To issue two million nine hundred forty seven thousand four hundred and five (2,947,405) new ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each so as to raise the number of shares from twelve million sixty-six thousand ninety-six (12,066,096) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to fifteen million thirteen thousand five hundred and one (15,013,501) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3. To accept the subscription by April, prenamed, of one million one hundred seventy six thousand six hundred and twelve (1,176,612) new ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by a contribution in cash of twenty nine million four hundred fifteen thousand and three hundred euro (EUR 29,415,300).

4. To accept the subscription by Cylo, prenamed, of one hundred fifty nine three hundred and ninety seven (159,397) new ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with payment of a share premium of two hundred twenty thousand five hundred forty six euro and sixty nine cents (EUR 220,546.69) by a contribution in cash of one million five hundred seventy two thousand one hundred nineteen euro and sixty nine cents (EUR 1,572,119.69), and a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of Cylo against the Company amounting to two million six hundred thirty three thousand three hundred fifty two euro (EUR 2,633,352).

5. To accept the subscription by OS, prenamed, of one million six hundred eleven thousand three hundred and ninety six (1,611,396) new ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with payment of a share premium of one hundred eight million six hundred seventy four thousand nine hundred eighty seven euro and ninety one cents (EUR 108,674,987.91), by a contribution in kind consisting of (i) a portion of a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to fifteen million three hundred and six thousand two hundred and fifty euro (EUR 15,306,250) (the "First Receivable"), (ii) a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to sixty million nine hundred eighty eight thousand six hundred and seventy nine United States dollars and ninety two cents (USD 60,988,679) equivalent to forty one million five hundred ninety four thousand two hundred seventy nine euro (EUR 41,594,279) as of the 14 December 2009 exchange rate (the "Second Receivable"), (iii) a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to ninety eight million two hundred sixty four thousand seven hundred fifty two United States dollars and six cents (USD 98,264,752) equivalent to sixty seven million sixteen thousand five hundred and sixty one euro (EUR 67,016,561) as of the 14 December 2009 exchange rate (the "Third Receivable") and (iv) a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to twenty five million forty two thousand seven hundred ninety seven euro and ninety one cents (EUR 25,042,797.91) (the "Fourth Receivable" and together with the First Receivable, the Second Receivable and the Third Receivable, the "Receivables").

6. To amend article 4 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 5. above.

7. To appoint Mr Fabio Ceccarelli, an Italian citizen born in Como (Italy) on 13 November 1962, residing at 48 rue de Strasbourg, L2560 Luxembourg, as B Manager of the Company;

8. To approve the distribution of a share premium of an overall amount of three million six hundred forty eight thousand three hundred and fifty euro (EUR 3,648,350) to OS and of two hundred thirty six thousand seven hundred seventy two euro and sixty five cents (EUR 236,772.65) to April.

9. Miscellaneous.

Thereafter, the Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of seventy three million six hundred eighty five thousand and one hundred twenty five euro (EUR 73,685,125) so as to raise it from its current amount of three hundred and one million six hundred and fifty-two thousand four hundred euro (EUR 301,652,400.-) to three hundred seventy five million three hundred thirty seven thousand five hundred twenty five euro (EUR 375,337,525).

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to issue two million nine hundred forty seven thousand four hundred and five (2,947,405) new ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each so as to raise the number of shares from twelve million sixty-six thousand ninety-six (12,066,096) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to fifteen million thirteen thousand five hundred and one (15,013,501) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of April, prenamed, by virtue of a proxies given on 22 and 29 December 2009.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of April, prenamed, to one million one hundred seventy six thousand six hundred and twelve (1,176,612) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of twenty nine million four hundred fifteen thousand and three hundred euro (EUR 29,415,300).

Thereupon, now appears Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Cylo, prenamed, by virtue of a proxy given on 22 December 2009.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Cylo, prenamed, to one hundred fifty nine thousand three hundred and ninety seven (159,397) new ordinary shares of the Company, and to make payment in full for such new shares by (i) a contribution in cash of one million five hundred seventy two thousand one hundred nineteen euro and sixty nine cents (EUR 1,572,119.69), with payment of a share premium of two hundred twenty thousand five hundred forty six euro and sixty nine cents (EUR 220,546.69), and (ii) a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of Cylo against the Company amounting to two million six hundred thirty three thousand three hundred fifty two euro (EUR 2,633,352) (the "Cylo Contribution in Kind"), thereby contributing an equivalent of three million nine hundred eighty-four thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 3,984,925) to the share capital of the Company.

Cylo, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to the free disposal of the Cylo Contribution in Kind and that it is a definite, payable and determined receivable of Cylo against the Company. Cylo further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the receivable so contributed.

Evidence of the rights of Cylo under the receivables contributed and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

Cylo, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the Cylo Contribution in Kind has been certified at two million six hundred thirty three thousand three hundred fifty two euro (EUR 2,633,352) in a declaration of contribution duly signed by the representatives of Cylo and accepted by the Company and confirmed in a declaration of recipient company duly signed by the representatives of the Company. A copy of such declaration of contribution, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, now appears Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of OS, prenamed, by virtue of a proxy given on 22 December 2009.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of OS, prenamed, to one million six hundred eleven thousand three hundred and ninety six (1,611,396) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, plus the payment of a share premium of one hundred eight million six hundred seventy four thousand nine hundred eighty seven euro and ninety one cents (EUR 108,674,987.91), and to make payment in full for such new shares and share premium by a contribution in kind consisting of (i) a portion of a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to fifteen million three hundred and six thousand two hundred and fifty euro (EUR 15,306,250) (the "First Receivable"), (ii) a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to sixty million nine hundred eighty eight thousand six hundred and seventy nine United States dollars and ninety two cents (USD 60,988,679) equivalent to forty one million five hundred ninety four thousand two hundred seventy nine euro (EUR 41,594,279) as of the 14 December 2009 exchange rate (the "Second Receivable"), (iii) a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to ninety eight million two hundred sixty four thousand seven hundred fifty two United States dollars and six cents (USD 98,264,752) equivalent to sixty seven million sixteen thousand five hundred and sixty one euro (EUR 67,016,561) as of the 14 December 2009 exchange rate (the "Third

Receivable") and (iv) a definite, due and payable receivable of OS against the Company amounting to twenty five million forty two thousand seven hundred ninety seven euro and ninety one cents (EUR 25,042,797.91) (the "Fourth Receivable" and together with the First Receivable, the Second Receivable and the Third Receivable, the "Receivables") (the "OS Contribution in Kind"), thereby contributing an equivalent of forty million two hundred eighty-four thousand nine hundred euro (EUR 40,284,900) to the share capital of the Company.

OS, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to its free disposal of the Receivables and that they are definite, due and payable receivables of OS against the Company. OS further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the Receivables.

Evidence of the rights of OS under the Receivables contributed and of the payment in kind has been given to the undersigned notary.

OS, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the value of the OS Contribution in Kind has been certified at one hundred forty eight million nine hundred fifty nine thousand eight hundred eighty seven euro and ninety-one cents (EUR 148,959,887.91) in a declaration of contribution duly signed by the representatives of OS and accepted by the Company and confirmed in a declaration of recipient company duly signed by the representatives of the Company. A copy of such declaration of contribution, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to accept the subscription by April of one million one hundred seventy six thousand six hundred and twelve (1,176,612) new ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by a contribution in cash of twenty nine million four hundred fifteen thousand and three hundred euro (EUR 29,415,300).

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to accept the subscription by Cylo of one hundred fifty nine thousand three hundred and ninety seven (159,397) new ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by a contribution in cash of one million five hundred seventy two thousand one hundred nineteen euro and sixty nine cents (EUR 1,572,119.69), with payment of a share premium of two hundred twenty thousand five hundred forty six euro and sixty nine cents (EUR 220,546.69), and a contribution in kind being equal to two million six hundred thirty three thousand three hundred fifty two euro (EUR 2,633,352) consisting of the Cylo Contribution in Kind.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVED to accept the subscription by OS of one million six hundred eleven thousand three hundred and ninety six (1,611,396) new ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with payment of a share premium of one hundred eight million six hundred seventy four thousand nine hundred eighty seven euro and ninety one cents (EUR 108,674,987.91), by a contribution in kind being equal to EUR 148,959,887.91 consisting of the OS Contribution in Kind.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED to amend article 4 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at three hundred seventy five million three hundred thirty seven thousand five hundred twenty five euro (EUR 375,337,525) represented by fifteen million thirteen thousand five hundred and one (15,013,501) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVED to appoint Mr. Fabio Ceccarelli, an Italian citizen born in Como (Italy) on 13 November 1962, residing at 48 rue de Strasbourg, L2560 Luxembourg, as B Manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

Eighth resolution

The Shareholders RESOLVED to distribute three million six hundred forty eight thousand three hundred and fifty euro (EUR 3,648,350) to OS and two hundred thirty six thousand seven hundred seventy two euro and sixty five cents (EUR 236,772.65) to April out of the share premium account as shown in the Company's balance sheet as at 30 September 2009 further to the recommendation of the board of managers of the Company, Cylo waiving its right to receive their pro rata share in said share premium distribution, and further empowers the board of managers of the Company to make such payment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder, the English text will prevail in case of any differences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

A. April Holding, une société constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à M & C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, enregistrée au registre du commerce des îles Caïmans sous le numéro MC-122550 ("April"),

B. OS Holding, une société constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à M & C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, enregistrée au registre du commerce des îles Caïmans sous le numéro MC-122552 ("OS"), et

C. Cylo Investments Ltd., une société constituée et existant selon les lois des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques, enregistrée au registre du commerce des îles Vierges britanniques sous le numéro 577252 ("Cylo").

(conjointement, les "Associés");

chacun ici représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 22 et 29 décembre 2009.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent représenter l'intégralité du capital social de Weather Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.440, constituée suivant acte passé par devant le notaire instrumentant, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 1048 du 17 octobre 2005 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 514 du 10 mars 2006 (les "Statuts").

III. Les comparants, chacun représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de soixante-treize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt cinq euros (EUR 73.685.125,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent un millions six cent cinquante-deux mille quatre cent euros (EUR 301.652.400,-) à un montant de trois cent soixante-quinze millions trois cent trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 375.337.525,-).

2. Emission de deux millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent cinq (2.947.405) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour porter le nombre de parts sociales de douze millions soixante-six mille quatre-vingt-seize (12.066.096), avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quinze millions treize mille cinq cent un (15.013.501) avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Acceptation de la souscription par April, susmentionné, d'un million cent soixante-seize mille six cent douze (1.176.612) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par un apport en espèces d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent quinze mille trois-cent euros (EUR 29.415.300,-).

4. Acceptation de la souscription par Cylo, susmentionné, de cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (159,397) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt mille cinq cent quarante six euros et soixante-neuf centimes (EUR 220.546,69), par un apport en espèces d'un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent soixante-neuf euros et soixante neuf centimes (EUR 1.572.119,69), et par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur de Cylo, s'élevant à deux millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 2.633.352,-).

5. Acceptation de la souscription par OS, susmentionné, d'un million six cent onze mille trois cent quatre-vingt-seize (1.611.396) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec le

paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent huit millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 108.674.987,91), par un apport en nature consistant (i) une partie d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à quinze millions trois cent six mille deux-cent cinquante euros (EUR 15.306.250) (la "Première Créance"), (ii) une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à soixante millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf US Dollars (USD 60.988.679) correspondant à quarante et un millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf euros (EUR 41.594.279) au taux de change du 14 décembre 2009 (la "Deuxième Créance"), (iii) une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à quatre-vingt-dix-huit millions deux-cent soixante-quatre mille sept-cent cinquante-deux US Dollars (USD 98.264.752) correspondant à soixante-sept millions seize mille cinq cent soixante et un euros (EUR 67.016.561) au taux de change du 14 décembre 2009 (la "Troisième Créance") et (iv) une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à vingt cinq millions quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 25.042.797,91) (la "Quatrième Créance", et ensemble avec la Première Créance, la Deuxième Créance et la Troisième Créance, les "Créances").

6. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 5.

7. Nomination de M. Fabio Ceccarelli, citoyen Italien, né le 13 novembre 1962 à Côme, Italie, résidant au 48, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, comme gérant B de la Société.

8. Approbation de l'allocation d'une prime d'émission pour un montant total de trois millions six cent quarante huit mille trois cent cinquante euros (EUR 3.648.350) à OS et de deux cent trente-six mille sept-cent soixante-douze euros et soixante-cinq centimes (EUR 236.772,65) à April.

9. Divers.

Par la suite, les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de soixante-treize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt cinq euros (EUR 73.685.125,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent un millions six cent cinquante-deux mille quatre cents euros (EUR 301.652.400,-) à un montant de trois cent soixante-quinze millions trois cent trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 375.337.525,-).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre deux millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent cinq (2.947.405) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour porter le nombre de parts sociales de douze millions soixante-six mille quatre-vingt-seize (12.066.096) avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quinze millions treize mille cinq cent un (15.013.501), avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription / Paiement

Ensuite, comparait M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé d'April, susmentionné, en vertu des procurations données le 22 et 29 décembre 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte d'April, à un million cent soixante-seize mille six cent douze (1.176.612) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent quinze mille trois-cent euros (EUR 29.415.300,-).

Ensuite, comparait M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Cylo, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Cylo, susmentionné, à un million six cent onze mille trois cent quatre-vingt-seize (1.611.396) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par (i) un apport en espèces d'un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent soixante-neuf euros et soixante neuf centimes (EUR 1.572.119,69), plus paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt mille cinq cent quarante six euros et soixante-neuf centimes (EUR 220.546,69), et (ii) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur de Cylo, s'élevant à deux millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 2.633.352,-) (l' "Apport en Nature de Cylo"), apportant ainsi l'équivalent de trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 3.984.925,-) au capital social de la Société.

Cylo, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature de Cylo et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible. De plus, Cylo renonce à, dégage et décharge irrévocablement et inconditionnellement la Société de toutes ses obligations et responsabilités à l'égard de la créance ainsi apportée.

Preuve des droits de Cylo au titre de la créance ainsi apportée et du paiement de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant.

De plus, Cylo, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature de Cylo a été certifiée à deux millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 2.633.352,-) par une déclaration d'apport signée par les représentants de Cylo et acceptée par la Société et confirmée par une déclaration (Declaration of Recipient Company) signée par les représentants de la Société. Une copie de ladite déclaration d'apport signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Ensuite, comparait M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé d'OS, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte d'OS, susmentionné, à un million six cent onze mille trois cent quatre-vingt-seize (1.611.396) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, plus paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent huit millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 108.674.987,91), et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission par un apport en nature consistant en (i) une partie d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à quinze millions trois cent six mille deux-cent cinquante euros (EUR 15.306.250) (la "Première Créance"), (ii) une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à soixante millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf US Dollars (USD 60.988.679) correspondant à quarante et un millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf euros (EUR 41.594.279) au taux de change du 14 décembre 2009 (la "Deuxième Créance"), (iii) une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à quatre-vingt-dix-huit millions deux-cent soixante-quatre mille sept-cent cinquante-deux US Dollars (USD 98.264.752) correspondant à soixante-sept millions seize mille cinq cent soixante et un euros (EUR 67.016.561) au taux de change du 14 décembre 2009 (la "Troisième Créance") et (iv) une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur d'OS, s'élevant à vingt cinq millions quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 25.042.797,91) (la "Quatrième Créance", et ensemble avec la Première Créance, la Deuxième Créance et la Troisième Créance, les "Créances") (l' "Apport en Nature d'OS"), apportant ainsi l'équivalent de quarante millions deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros (EUR 40.284.900,-) au capital social de la Société.

OS, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert des Créances et qu'il s'agit de créances certaines, liquides et exigibles à l'encontre de la Société en faveur d'OS. De plus, OS renonce à, dégage et décharge irrévocablement et inconditionnellement la Société de toutes ses obligations et responsabilités à l'égard des Créances ainsi apportées.

Preuve des droits d'OS au titre des créances ainsi apportées et du paiement de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant.

De plus, OS, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature d'OS a été certifiée à cent quarante-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 148.959.887,91) par une déclaration d'apport signée par les représentants d'OS et acceptée par la Société et confirmée par une déclaration (Declaration of Recipient Company) signée par les représentants de la Société. Une copie de ladite déclaration d'apport signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter la souscription par April d'un million cent soixante-seize mille six cent douze (1.176.612) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par un apport en espèces d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent quinze mille trois-cent euros (EUR 29.415.300,-).

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter la souscription par Cylo de cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (159.397) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt mille cinq cent quarante six euros et soixante-neuf centimes (EUR 220.546,69), par un apport en espèces d'un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent soixante-neuf euros et soixante neuf centimes (EUR 1.572.119,69), et par un apport en nature égal à deux millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 2.633.352,-) consistant en l'Apport en Nature de Cylo.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accepter la souscription par OS d'un million six cent onze mille trois cent quatre-vingt-seize (1.611.396) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent huit millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 108.674.987,91) par un apport en nature égal à cent quarante-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 148.959.887,91) consistant en l'Apport en Nature d'OS.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 4 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de trois cent soixante-quinze millions trois cent trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 375.337.525,-) représenté par quinze millions treize mille cinq cent un (15.013.501) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Septième résolution

Les Associés décident de nommer M. Fabio Ceccarelli, citoyen Italien, né le 13 novembre 1962 à Côme, Italie, demeurant au 48, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Huitième résolution

Les Associés décident d'allouer trois millions six cent quarante huit mille trois cent cinquante euros (EUR 3.648.350) à OS et deux cent trente six mille sept cent soixante-douze euros et soixante-cinq centimes (EUR 236.772,65) à April provenant du compte de prime d'émission comme l'indique le bilan de la Société au 30 septembre 2009 et ce suite à la recommandation du conseil de Gérance de la Société, Cylo renonçant à son droit de recevoir sa part proportionnelle de l'allocation de la prime d'émission, donnent ainsi pouvoir au Conseil de Gérance pour réaliser ce paiement.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille Euros (7.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/431. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publications au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025194/391.

(100021320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Lucidum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.040.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2009

L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2012 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joeri STEEMAN / Frédéric MONCEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024756/14.

(100019444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Parfinindus, Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 11 janvier 2010, les 590 parts sociales de la société "Européenne de Participations Financières et Industrielles - en abrégé Parfinindus S.à r.l." (numéro R.C.S.L.: B 56.469) détenues par la société PARFINIMMO S.A. (numéro R.C.S.L.: B 88.587) sise au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg ont été cédées à Monsieur Frédéric MONCEAU sis professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

Joeri STEEMAN

Associé-gérant

Référence de publication: 2010024752/13.

(100019477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

ProLogis Poland XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.982.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 14 décembre 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance VI Sàrl Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XV Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

ProLogis European Finance XV Sàrl 600 parts

Total 600 parts sociales

Le 14 décembre 2009

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010024737/19.

(100019440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Sogecore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.403.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 1997

Deuxième résolution: Nomination d'un Administrateur Délégué

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Gilles COREMANS, demeurant professionnellement à L - 2633 SENNINGERBERG - 6B, route de Trèves, en qualité d'Administrateur Délégué à la gestion journalière des affaires de la société, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 17 juin 1997

Référence de publication: 2010025915/13.

(100021852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Roper Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.068.690,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.391.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Roper Luxembourg Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, with a share capital of EUR

93,404,690 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 140.391 (the "Company").

There appeared Roper International Holding, Inc., a corporation having its address at 6901, Professional Parkway East, Suite 200, 34240 Sarasota, Florida, United-State of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4760545,

Here represented by M. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder requests the notary to act that:

The 93,404,690 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Roper International Holding, Inc. has been duly informed.

Roper International Holding, Inc. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of different classes of shares;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 174,664,000 so as to raise it from its current amount of EUR 93,404,690 to EUR 268,068,690 by the issuance of 174,664,000 new shares with a nominal value of EUR 1 each of the Company in the newly created class of shares of the Company;
3. Subscription, intervention and payment of the 174,664,000 new shares with a nominal value of EUR 1 each, by a contribution in kind by Roper Luxembourg S.à.r.l.;
4. Subsequent amendment of article 6, 7, 8, 9, 10, 19, 20 and 23 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Roper International Holding, Inc., the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to create two classes of shares namely class A shares (the "Class A Shares") and class B shares (the "Class B Shares").

It is further resolved to allocate all the 93,404,690 outstanding ordinary shares of the Company to the Class A Shares without any change to the rights of any nature whatsoever attached thereto.

It is further resolved to attach the following financial rights to each Class B Share:

- No dividend rights during the first 5 year period starting as of the date of issuance of such Class B Share;
- A preferential right to the liquidation proceeds equal to the amount of each Class A Share's dividend declared during the first 5 year period starting as of the date of issuance of such Class B Share;
- As of the end of the first 5 year period starting as of the date of issuance of such Class B Share, each Class B Share is entitled to identical dividend and liquidation rights than a Class A Share.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 174,664,000 so as to raise it from its current amount of EUR 93,404,690 to EUR 268,068,690 by the creation and issuance of 174,664,000 Class B Shares with a nominal value of EUR 1 each.

Third resolution

It is resolved to accept that the 174,664,000 Class B Shares with a nominal value of EUR 1 each be subscribed by Roper Luxembourg S.à.r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 426,350, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 103.066, by way of a contribution in kind consisting of all the 17,431,468 ordinary shares with a nominal value of EUR 1 it owns in Roper Luxembourg Finance S.à.r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 17,431,468, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) ("Roper Luxembourg Finance"), representing 100% of the share capital of Roper Luxembourg Finance, valued at EUR 174,664,000 (the "Shares"), (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Roper Luxembourg S.à r.l. here represented by M. Régis Galiotto, named above, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to the 174,664,000 Class B Shares, being fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution is set at EUR 174,664,000 (one hundred and seventy-four million six hundred and sixty-four thousand euro).

The Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Roper Luxembourg S.à r.l., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Shares are in registered form and are fully paid up;
- (ii) Roper Luxembourg S.à r.l. is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Shares;
- (iii) the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Roper Luxembourg Finance is duly organized and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (vii) to its knowledge Roper Luxembourg Finance is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to Roper Luxembourg S.à r.l. on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Paul J. Soni and Luc Sunnen, acting as managers of the Company, each of them represented here by M. Régis Galiotto by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6, 7, 8, 9, 10, 19, 20 and 23 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 268,068,690 (two hundred and sixty-eight million sixty-eight thousand six hundred and ninety euro) divided into the following classes of shares:

- 93,404,690 (ninety-three million four hundred and four thousand six hundred and ninety) class A shares (the "Class A Shares"); and
- 174,664,000 (one hundred and seventy-four million six hundred and sixty-four thousand) class B shares (the "Class B Shares");

(the Class A Shares together with the Class B Shares being hereafter referred to as the "Shares").

All the Shares have a nominal value of EUR 1 each and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

" **Art. 7. Voting Rights.** Each Share, whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares."

" **Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share."

"Art. 9 - Transfer of shares. The Shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder."

Transfers of Shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law")."

" Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital."

" Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it to the shareholders proportionally to the Shares they hold, except for the Class B Shares during the first five years of their issuance;
- carry it forward, and
- transfer it to a distributable reserve."

" Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends to the shareholders (with the exception that no interim dividend is paid to Class B Shares' holders during the first five year period starting as of the date of issuance of such Class B Shares) before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles."

" Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the Shares they hold. However the Class B Shares' holders are entitled to a preferential right to liquidation proceeds attached to each Class B Shares they hold and that is equal, for each Class B Share, to the amount of each Class A Share's dividend declared during the first five year period starting as of the date of issuance of such Class B Shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (6,800.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Roper Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de

Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 93.404.690 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.391 (la "Société").

A comparu, Roper International Holding, Inc., une société ayant son adresse au 6901, Professional Parkway East, Suite 200, 34240 Sarasota Floride, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State, Division of Corporation" sous le numéro 4760545,

ici représentée par M. Régis Galiotto résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier. Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les 93.404.690 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Roper International Holding, Inc. a été préalablement informée.

Roper International Holding, Inc. représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de différentes classes de parts sociales;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 174.664.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 93.404.690 EUR à 268.068.690 EUR par l'émission de 174.664.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune dans la nouvelle classe de parts de la Société;
3. Souscription, intervention et paiement des 174.664.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune par un apport en nature de Roper Luxembourg S.à r.l.;
4. Modification subséquente des articles 6, 7, 8, 9, 10, 19, 20 et 23 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Roper International Holding, Inc., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer deux classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") et les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B").

Il est en outre décidé d'allouer toutes les 93.404.690 parts sociales existantes dans la Société aux Parts Sociales de Classe A sans aucune modification quant aux droits y attachés.

Il est en outre décidé que les droits financiers attachés à chaque Part Sociale de Classe B seront les suivants:

- Aucun droit à dividendes durant les cinq premières à compter de la date d'émission de la Part Sociale de Classe B concernée;
- Un droit préférentiel au boni de liquidation égal au montant du dividende déclaré pour chaque Part Sociale de Classe A durant les cinq premières à compter de la date d'émission de la Part Sociale de Classe B concernée;
- A l'expiration des cinq premières à compter de la date d'émission de la Part Sociale de Classe B concernée, ladite Part Sociale de Classe B confère un droit à dividende et un droit au boni de liquidation identiques à ceux d'une Part Sociale de Classe B.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 174.664.000 EUR (cent soixante-quatorze millions six cents soixante-quatre mille euro) pour le porter de son montant actuel de 93.404.690 EUR à 268.068.690 EUR par l'émission de 174.664.000 Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter que les 174.664.000 Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR chacune soient souscrites par Roper Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 426.350 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.066, au moyen d'un apport en nature consistant en l'ensemble des 17.431.468 parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune qu'il détient dans Roper Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 17.431.468 EUR et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentant 100% du capital social de Roper Luxembourg Finance S.à r.l. et évaluées à 174.664.000 (les "Parts Sociales"), (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Roper Luxembourg S.à r.l., représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant à l'ensemble des 174.664.000 Parts Sociales de Classe B, devant être entièrement libérées par apport des Parts Sociales.

Evaluation

La valeur de l'Apport a été fixée à 174.664.000 EUR (cent soixante-quatorze millions six cents soixante-quatre mille Euros).

L'Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

Roper Luxembourg S.à r.l., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) Roper Luxembourg S.à r.l. est seul propriétaire des Parts Sociales;
- (iii) les Parts Sociales sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Roper Luxembourg Finance S.à r.l. est dûment constituée et existe valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg;
- (vii) à sa connaissance, Roper Luxembourg Finance S.à r.l. ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales de requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Paul J. Soni and Luc Sunnen, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique a décidé de modifier les articles 6, 7, 8, 9, 10, 19, 20 et 23 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 268.068.690 EUR (deux cents soixante-huit millions soixante-huit mille six cents quatre-vingt-dix euro) divisé en classes de parts sociales comme suit:

- 93.404.690 (quatre-vingt-treize millions quatre cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");

- 174.664.000 (cent soixante-quatorze millions six cents soixante-quatre mille) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");

(les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont collectivement ci-après désignées par les "Parts Sociales").

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

" **Art. 7. Droits de vote.** Chaque Part Sociale, quelle que soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient."

" **Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale."

" **Art. 9. Transfert des parts.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi")."

" **Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social."

" **Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant:

- de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent, à l'exception des Parts Sociales de Classe B durant les cinq premières années à compter de leur émission;
- de son report à nouveau; ou
- de son allocation à une réserve distribuable."

" **Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires (exception faite qu'aucun dividende ne peut être payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B durant les cinq premières années à compter de la date de démission des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent) avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts."

" **Art. 21. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent. Toutefois, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B bénéficient d'un droit préférentiel au boni de liquidation égal, pour chaque Part Sociale de Classe B, au montant de dividende déclaré pour chaque Part Sociale de Classe A durant les cinq premières années à compter de la date d'émission des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ six mille huit cents Euros (6.800,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54492. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010024674/327.

(100019311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Novy Windows, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 126.429.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} février 2010 tenu 6, place de Nancy - L-2212 Luxembourg

Le Conseil a décidé des résolutions suivantes:

1. de coopter M. Philippe Lecomte avec adresse professionnelle à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société qui se tiendra en l'année 2010,

2. de prendre acte de la démission de la société Ott & co SA en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Pascal Robinet

Mandataire

Référence de publication: 2010024805/17.

(100019949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.605.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der Außerordentlichen Generalversammlung vom 14. Januar 2010

Die Amtsniederlegungen der Herren Friedrich Carl Janssen und Mathias Graf von Krockow als Geschäftsführer sind mit Wirkung zum 15.01.2010 angenommen.

Als neue Geschäftsführer werden Herr Alfons Klein, Privatangestellter, geboren am 18.01.1955 in Weiten, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg und Herr Wilhelm Dieter Freiherr Haller von Hallerstein, Privatangestellter, geboren am 18.04.1952 in München, Deutschland, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, mit Wirkung zum 16.01.2010, ernannt. Ihre Mandate laufen auf eine unbegrenzte Zeit.

Luxembourg, 14. Januar 2010.

Für beglaubigten Auszug

Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.

François Pauly / Alfons Klein

Référence de publication: 2010024806/18.

(100019675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

—
Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 28 janvier 2010 de la société UT Luxembourg Holding II S.à r.l. que les Gérants ont pris la décision suivante:

1. Le siège de la société est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 28 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2010024825/16.

(100019597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

VIP Datatec SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.160.

Par la présente, Monsieur Claude RIGANELLI déclare démissionner de son poste d'administrateur de la société sus-visée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Claude RIGANELLI.

Référence de publication: 2010025911/12.

(100022185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.221.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 represented by its general partner Anchorage IO GP, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company,

with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "AIO S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 1,500,000.- EUR (ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO) represented by 60,000 (SIXTY THOUSAND) shares (parts sociales), of 25.- EUR (TWENTY FIVE EURO) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director or a class B director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one class A director and of one class B director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one class A director and one class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, under the condition that at least one class A director and one class B director vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P.	60,000	1,500,000	100%	100%
TOTAL	60,000	1,500,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of One Million Five Hundred Thousand EURO (1,500,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand six hundred Euros (2,600.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by two class A directors:

a. Mr. David Marie Saigne, private employee, born on 10 April 1977 in Paris (France), residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b. Mrs. Saphia Boudjani, private employee, born on 4 March 1979 in Metz, (France), residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

and by one class B director:

c. Anchorage Advisors, L.L.C, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA.

2. The registered office of the Company shall be established at 21, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., une société exonerée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son general partner Anchorage IO GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable "Société du Groupe").

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "AIO S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P.	60.000	1.500.000	100%	100%
TOTAL	60.000	1.500.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de un million cinq cent milles EURO (1.500.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents Euros (2.600.- EUR).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par 2 gérants de classe A, à savoir:

a. Monsieur David Marie Saigne, employé privé, né le 10 avril 1977 à Paris (France), demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b. Madame Saphia Boudjani, employée privée, née le 4 mars 1979 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

et un gérant de classe B, à savoir:

c. Anchorage Advisors, L.L.C, une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

2. Le siège social de la Société est établi au 21, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.HELLINCKX, R.GALIOTTO

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5279. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010026308/430.

(100022627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Sogecore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.403.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2009

Quatrième résolution: Nomination statutaires

a) Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Gilles COREMANS, demeurant professionnellement à L - 2633 SENNINGERBERG - 6B, route de Trèves, Mohammed KARA demeurant professionnellement à L - 1219 LUXEMBOURG - 17, rue Beaumont et Alexis DE BERNARDI demeurant professionnellement à L - 1219 LUXEMBOURG - 17, rue Beaumont viennent à échéance à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

b) Le mandat du Commissaire aux comptes Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L - 2163 LUXEMBOURG - 29, avenue Monterey est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Référence de publication: 2010025914/18.

(100021852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Carbon G., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 136, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 151.226.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît:

Monsieur Georges François CARBON, entrepreneur, né à Luxembourg, le 30 mars 1971, demeurant professionnellement à L-2435 Luxembourg, 2, rue Pierre-Joseph Redoute,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "Carbon G."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de transports s'étendant à toutes activités et prestations de services en matière de transport de personnes et de marchandises;

- l'organisation pour son compte ou pour compte d'autrui de voyages en groupe;

- la location de bus et de voitures avec ou sans chauffeurs;

- l'exploitation de lignes d'autobus publiques, semi-publiques et privés.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), emprunter sous quelque forme que ce soit et accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la Loi.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique respectivement par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les mille cinq cents (1.500) parts sociales sont entièrement souscrites et intégralement libérées comme suit par l'associé unique, Monsieur Georges François CARBON, prénommé:

- à hauteur de vingt-sept mille sept cent trente-huit euros et soixante-trois centimes (EUR 27.738,63) par des versements en espèces, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant;

- à hauteur de cent vingt-deux mille deux cent soixante et un euros et trente-sept centimes (EUR 122.261,37), moyennant des apports en nature décrits ci-après.

Description des apports en nature

Des installations techniques, des machines, du matériel de transport et du matériel informatique dont le détail des éléments est repris dans la liste ci-dessous:

Installation Techniques	Valeur
	31.12.2009
P&T Installation PBX	<u>2.420,12</u>
Sous-total	2.420,12
Machines	
Karcher Clean-center	2.449,79
Machine à souder	1.875,00
Chariot élévateur	<u>1.750,00</u>
Sous-total	6.074,79
Matériel de transport	
Mercedes Benz Bus 99974	1.920,00
Mercedes Benz GC9901	4.000,00
Ford Transit GC9902	7.250,00
VW T4 GC9905	3.150,00
Camion Volvo GC9900	1.304,35
Mühlen Peinture GC9900	6.060,68
Remorques Walt GC9900	8.673,87
Mercedes Benz GC9903	3.750,00
Mercedes Benz GC9908	750,00
Moteur pour Mercedes Benz Sprinter	1.750,00
Installation rampes + équipement Pour Chaises	1.264,75
Rampe + équipement pour chaises roulantes	1.549,06
Système de fixation de chaise	1.165,87
Transformation GC9906	5.762,25
VW Passat Variant 26333	9.693,28
Citroën Berlingo break 65655	15.618,30
Mercedes Benz G400 CDI 63633	9.437,21
Mercedes Vaneo 10866	7.875,00
Citroen JumDv GC9904	<u>19.413,36</u>
Sous-total	110.387,98
Matériel informatique	
Installation Server + Pc	1.161,70
Sky Com Bordcomputer	<u>2.216,78</u>
	3.378,48
Total	<u>122.261,37</u>

Déclarations de l'apporteur

L'associé unique Monsieur Georges François CARBON, prénommé, déclare:

1. être le propriétaire et bénéficiaire économique réel des éléments susmentionnés ainsi qu'il résulte de factures et certificats d'immatriculation respectifs, dont une copie est présentée au notaire instrumentant;
2. apporter ces éléments à titre de libération du capital social souscrit lors de la constitution de la société à responsabilité limitée Carbon G.;
3. que lesdits éléments apportés à titre de libération du capital de la société Carbon G. sont librement transmissibles, qu'ils ne sont grevés d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport desdits éléments à la société Carbon G.;
4. que ces éléments sont apportés en l'état, tels et ainsi qu'ils se trouvent à l'heure actuelle;
5. qu'il décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit apport en nature dont il déclare connaître les conditions et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport évalué à cent vingt-deux mille deux cent soixante et un euros et trente-sept centimes (EUR 122.261,37).

27312

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société pour une durée illimitée, Monsieur Georges François CARBON, entrepreneur, né à Luxembourg, le 30 mars 1971, demeurant professionnellement à L-2435 Luxembourg, 2, rue Pierre-Joseph Redoute.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1220 Luxembourg, 136, rue de Beggen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.F. CARBON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. LAC/2010/4226. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010026340/151.

(100022690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Third German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.331.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010 que:

Il est décidé de nommer en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant de catégorie A démissionnaire en date du 18 janvier 2010.

Le mandat de Monsieur Pierre LENTZ est établi pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025912/17.

(100021899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Ser-Tec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.331.

Par la présente, Monsieur Claude RIGANELLI déclare démissionner de son poste de gérant administratif de la société susvisée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Claude RIGANELLI.

Référence de publication: 2010025918/12.

(100022184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.